



## ÉCONOMIE &amp; ENTREPRISE

# La Sacem voit fondre ses collectes de droits

La société d'auteurs met en place un plan de départs volontaires qui portera sur 150 salariés. Ses recettes chutent, hormis celles du streaming

**L**es discothèques? Fermées. Les concerts, festivals et grandes tournées? Quasiment tous annulés. Les salles de cinéma? Portes closes la moitié de l'année. Les bars et restaurants? Toujours inaccessibles. La plupart des lieux et magasins dans lesquels la musique est diffusée en fond sonore n'ont été que partiellement ouverts au public depuis la mi-mars.

Corollaire: une grande partie des sources de revenus de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) s'est tarie en cette année de crise sanitaire. Les facturations de milliers de clients ont été suspendues. Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem, estime que «l'impact du Covid-19 se traduira pas une perte de collecte de 25 % à 30 % cette année». En 2019, l'organisme de gestion collective avait perçu 1,12 milliard d'euros. Seuls points positifs dans ce marasme que représente 2020, les prélèvements de droits dans le domaine du streaming – aussi bien audiovisuel, avec Netflix, que musical, avec Spotify – ont augmenté sensiblement, tandis que ceux issus des radios et télévisions n'ont pas connu la forte dégrèglement redoutée.

Le premier financeur privé de la musique en France traverse une crise historique qui l'oblige à procéder à un plan de départs volontaires. Il sera plafonné à 150 sur un effectif de 1300 salariés en contrat à durée indéterminée. Un

plan d'économies d'un montant réévalué, depuis le second confinement et le couvre-feu, à 16 millions d'euros a été entériné par le conseil d'administration, jeudi 17 décembre. Ces mesures serviront à réduire le déficit de plus de 50 millions d'euros du compte de gestion. Le directeur général espère «un retour à l'équilibre dans plusieurs années, selon l'évolution de la crise sanitaire».

## « Une anomalie complète »

En poste depuis 2012, Jean-Noël Tronc considère comme «une anomalie complète le fait que la Sacem, la plus grosse entreprise française de la musique en France, ne soit éligible à aucun dispositif d'aide de l'Etat». «Nous n'avons pas touché un centime, déplore-t-il, contrairement aux grosses structures publiques comme l'Opéra de Paris et la Philharmonie de Paris ou encore aux entreprises privées comme les producteurs de musique.» La Sacem a toutefois bénéficié des mesures de chômage partiel qui ont concerné la moitié de ses effectifs à l'acmé de la crise. Dans un geste

de solidarité, les membres du comité exécutif ont également réduit leur salaire. «La Sacem est une société à but non lucratif, qui ne fait pas de profit», rappelle M. Tronc. Pour mettre en œuvre les premières mesures de secours destinées aux 185 000 membres que compte la Sacem dans le monde entier, 43 millions

d'euros ont été ponctionnés sur la trésorerie et les ressources destinées à l'action culturelle.

Cette somme a été distribuée en aides directes (de 500 à 5 000 euros) et en avances exceptionnelles remboursables sur cinq ans à partir de 2022. «C'est la vertu du modèle coopératif», explique le directeur général. «Nous allons renforcer ces avances exceptionnelles remboursables et lancer, avec le groupe de protection sociale Audiens, une mutuelle accessible à tous les sociétaires de la Sacem», ajoute-t-il.

Pas seulement aux 7 000 professionnels qui touchent plus qu'un smic mensuel en droits d'auteur. Jean-Noël Tronc pense que «la crise se fera encore ressentir sur 2021 et 2022 dans la filière musicale». Il avait demandé au Centre national de la musique (CNM) de réserver 30 millions d'euros aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. A l'issue du conseil d'administration du CNM, le 16 décembre, 14 millions d'euros leur ont été alloués. Sur ce total, 7 millions garantiront une rémunération minimale des auteurs et compositeurs sur cette année de crise et la mise en place d'un dispositif de soutien direct à la création.

## Renégociations des contrats

La même somme sera débloquée pour soutenir l'édition musicale, avec la création d'un fonds de compensation des pertes et de sécurisation de l'emploi, ainsi



qu'une augmentation massive de l'enveloppe destinée au développement éditorial.

« C'est totalement nouveau », précise Jean-Philippe Thiellay, président du CNM. Avec les 5 millions d'euros d'apport direct du ministère de la culture aux auteurs, compositeurs et éditeurs, ceux-ci recevront autant de subsides que les professionnels de la production et de la distribution phonographique (19 millions d'euros). S'il salue cette décision, M. Tronc regrette que le crédit d'impôt phonographique ait été renforcé la semaine dernière par les parlementaires et prorogé jusqu'en 2024, alors que son extension aux éditeurs de musique a été retoquée.

Dernier chantier, TF1 et M6 ont dénoncé leurs obligations contractuelles vis-à-vis de la Sacem et de plusieurs autres organismes de gestion collective. Une manœuvre destinée à mettre la pression sur les renégociations des contrats en cours.

« Nous demandons aux médias une solidarité – aucun n'a fermé en raison de la pandémie – et une responsabilité, en diffusant davantage de chansons françaises pour qu'en cette période difficile, les auteurs et les compositeurs, privés de droits avec l'arrêt des concerts, ne soient pas pénalisés par une double peine », conclut Jean-Noël Tronc. ■

NICOLE VULSER

**La société  
a bénéficié  
des mesures de  
chômage partiel  
qui ont concerné  
la moitié de ses  
effectifs à l'acmé  
de la crise**

## LES CHIFFRES

### 1,12 MILLIARD

C'est, en euros, le montant des droits d'auteur collectés par la Sacem, en 2019. Ils devraient baisser de 25 % à 30 % cette année.

### 16 MILLIONS

C'est, en euros, le montant que devrait générer le plan d'économies qui inclut 150 départs volontaires à la Sacem. Ces mesures serviront à réduire le déficit de plus de 50 millions d'euros du compte de gestion.

### 185 000

C'est le nombre de membres que compte la Sacem à travers le monde. Seuls 7 000 d'entre eux touchent plus qu'un smic mensuel en droits d'auteur.